

DICRIM

Dossier d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

GRAINVILLE-LA- TEINTURIERE

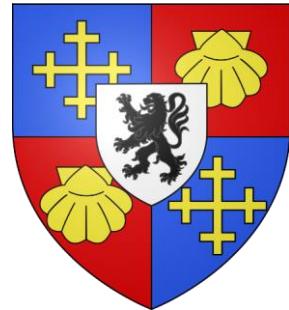
Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) indique et recense les risques naturels et technologiques auxquels notre commune peut-être exposée (inondation, nucléaire...) tant pour vous, que pour les personnes présentes alors sur notre territoire. La carte de ces risques vous permettra de les visualiser.

Ce document vous présente de manière synthétique les risques recensés, les mesures de prévention prises et les consignes à adopter en cas de danger.

Je vous invite à en prendre connaissance et à le conserver en cas de besoin.

René VIMONT,
Maire de Grainville-la-Teinturière

Version novembre 2025



Document à destination de la population.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser en mairie :

18 rue de l'Église
76450 Grainville-la-Teinturière
Tel : 02 35 97 83 74

Mail : grainville.mairie@wanadoo.fr

Important : Conserver soigneusement ce document

DICRIM

Dossier d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE

L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel ou généré par l'homme de fréquence et d'intensité données.

L'enjeu représente l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un aléa.

On parle de Risque Majeur dès lors que les effets de l'aléa peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes, occasionner des dégâts importants et dépasser les capacités de réaction des instances directement concernées (État, commune...).

LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE

DEFINITION DU RISQUE MAJEUR

Aléa + **Enjeux** = **Risque**



LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE

Nature du Risque	Localisation	Dates épisodes
Inondations	Centre bourg	1995-1999-2001
Tempêtes/orages		Décembre 1999
Intempéries hivernales		Hiver 2018
Cavités / Mouvements de terrain		
TMD		

DICRIM

Dossier d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE



Important : Conservez
soigneusement ce document

Alerte

L'alerte est la diffusion d'un signal ou d'un message sonore, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe.

En cas d'alerte, vous devez réagir vite et bien. Il est donc important de prendre connaissance dès à présent des systèmes d'alertes possibles et des consignes de sécurité à appliquer pour ne pas vous mettre en danger, vous et vos proches.

Cloches de l'église

La mairie peut vous informer d'un évènement majeur en sonnant les cloches de l'église en continu.

FR-Alert

Mis en place par l'État est, depuis le 21 juin 2022, le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations.

Celui-ci permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...).

Vous n'avez aucune action à effectuer, vous recevrez automatiquement l'alerte si vous êtes dans le périmètre de l'évènement majeur.

LA GESTION DE L'ALERTE SUR LA COMMUNE

Application CIVOX, choisie par la commune, voir consignes ci-dessous :

Par le biais de l'application Civox, nous vous informons des dernières actualités, du fonctionnement de vos services publics, des heures d'ouvertures, des commerces de la commune, etc.

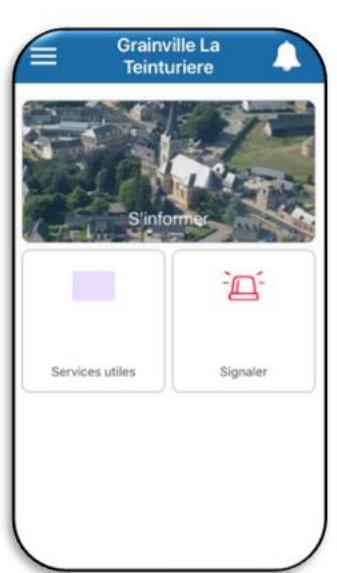
Un incident survient ? Soyez les premiers informés via les push de notifications.

C'est simple et gratuit !

1. Téléchargez l'application Civox sur votre smartphone :



2. Sélectionnez **Grainville-La-Teinturière** et connectez vous
3. Retrouvez toutes les informations utiles à votre disposition



LES BONS COMPORTEMENTS A ADOPTER

Donner l'alerte

C'est un devoir civique d'alerter les autorités et les services publics en cas d'accident ou de catastrophe en appelant les numéros d'urgence :

15 : le SAMU 17 : la police ou la gendarmerie 18 ou 112 (depuis un portable) : les sapeurs-pompiers

Les numéros d'urgence sont gratuits. Si vous vous trompez de service de secours, votre appel sera transféré vers le service compétent.

Les renseignements que vous devez absolument fournir si vous êtes témoin d'un incident ou d'un accident :

- **le lieu exact de l'accident** : commune, nom de rue, numéro de rue, étage, point kilométrique, etc.
- **le moyen de transport impliqué** : poids-lourd, canalisation, train, etc.
- **la nature du sinistre ou de l'accident** : feu, explosion, accident de la route, malaise, noyade, chute, etc.
- **le nombre de victimes** : leur état apparent et les signes de gravité.
- **la présence de danger spécifique** : produits chimiques, lignes électriques rompues, difficultés d'accès, etc.

Comment se comporter

Dans tous les cas :

- **N'encombrez pas les lignes téléphoniques.**
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** : les enseignants sont formés pour assurer leur sécurité.
- **Ecoutez la radio ICI NORMANDIE** : 96,3 ou 100,1 ou 103,2.
- **Coupez le gaz et l'électricité** : pour éviter tout accident domestique, domicile, lieu de travail.
- **Suivez les consignes des fiches risques présentées dans les pages suivantes.**

DICRIM

Dossier d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE

LORSQU'UNE CRISE MAJEURE ARRIVE, IL FAUT ÊTRE PRÊT À FAIRE FACE

Lorsqu'une crise survient, les premières 72h sont souvent les plus éprouvantes. En vous préparant en amont, vous permettez aux secours de se concentrer sur les personnes en grande difficulté.

LES TROIS PRINCIPES-CLÉS EN CAS DE CRISE



N°1
Boire et manger



N°2
Avoir chaud



N°3
Se soigner

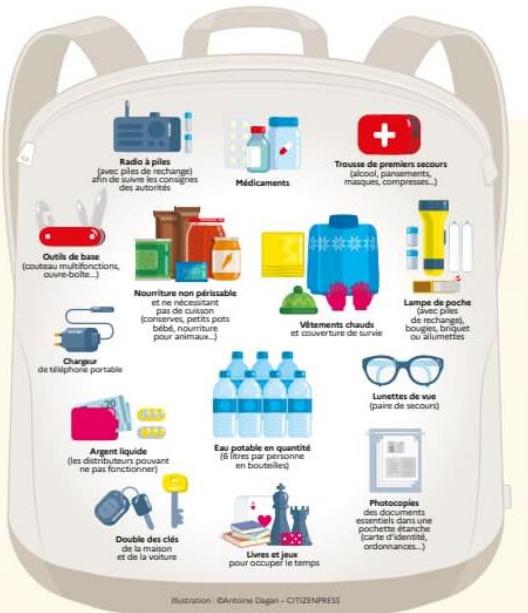
Important : Conservez
soigneusement ce document

SE PREPARER

Se préparer permet de surmonter les catastrophes dans de meilleures conditions.

KIT D'URGENCE 72h

JE CONSTITUE MON KIT D'URGENCE



ASSURER VOTRE SECURITE

Voici la liste des objets et équipements indispensables à inclure dans ce kit d'urgence, qui doit rester facilement accessible. Préparez votre kit d'urgence dès maintenant et pensez à vérifier son contenu régulièrement.

- une radio à piles (avec piles de rechange) afin de suivre les consignes des autorités
- une trousse de premiers secours (alcool, pansements, compresses...)
- des outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte...)
- de la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots pour bébé, nourriture pour animaux...)
- des vêtements chauds et une couverture de survie
- une lampe de poche (avec piles de rechange), des bougies, un briquet ou des allumettes
- un chargeur de téléphone portable
- les lunettes de vue (paire de secours)
- des médicaments de base et les traitements en cours
- de l'argent liquide (les distributeurs pouvant ne pas fonctionner)
- de l'eau potable en quantité
- des photocopies des documents essentiels dans un pochette étanche (carte d'identité, ordonnances...)
- le double des clés de la maison et de la voiture
- des jeux pour occuper le temps.

Se préparer permet de surmonter les catastrophes dans de meilleures conditions.

PIMS

Le Plan Individuel de Mise en Sûreté est un document à ajouter au DICRIM, intégrant les numéros d'urgences spécifiques, et la liste des procédures à réaliser au niveau familial. Il permet de :

- Bien préparer votre famille
- Apprendre à bien respecter les consignes de sécurité pendant l'événement
- Attendre le plus sereinement possible l'arrivée des secours
- Mieux connaître les itinéraires d'évacuation
- Choisir à l'avance les lieux les plus sûrs pour la mise à l'abri (chez soi, proches, autres)
- Mieux gérer la fin d'un événement et le retour à la normale.

➤ N'hésitez pas à demander à votre Mairie le formulaire PIMS à renseigner et à garder soigneusement.

Important : Conservez soigneusement ce document

ASSURER VOTRE SECURITE

LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE

	Accident industriel	Abrisez-vous immédiatement dans un bâtiment clés à proximité Fermez les fenêtres, portes, aérations Étevez toute flamme ou toute étincelle
	Accident nucléaire	Abrisez-vous dans un bâtiment clos Garez les fenêtres, portes et aérations Arrêtez la ventilation
	Accident de transport de matières dangereuses	Coupez le périmètre Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger Arrêtez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation
	Avalanche	Coupez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
	Éruption volcanique	Abrisez-vous dans un bâtiment clés Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est chargé en gaz ou en cendres
	Feu de forêt	Quitez le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur Evitez de quitter votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités
	Inondation	Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau Appelez-vous le plus haut possible A la sortie d'une inondation, vérifiez Reportez ou annulez vos déplacements
	Mouvement de terrain	Coupez le secteur Éloignez-vous des fonds de vallée
	Rupture de barrage	Coupez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
	Séisme	Sortez des bâtiments endommagés Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer Utilisez uniquement les escaliers
	Tempête/Cyclone	Abrisez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence Faites de rester sous un arbre Fermez les portes, fenêtres et volets Faites de sortir durant l'œil du cyclone.

LES NUMÉROS UTILES

À composer en cas d'urgence :
Numéro unique d'appel d'urgence en Europe : **112**
Numéro d'appel d'urgence pour les sourds et malentendants : **114**

Coordonnées à compléter :
Mairie : _____
Assurance : _____
Proches : _____
Autres : _____

JE M'IMPLIQUE

Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile
Devenez pompier volontaire et participez aux actions de secours
Intégrer la réserve communale de sécurité civile et participer au soutien et à l'assistance de la population
Inscrivez-vous sur la plateforme publique du bénévolat : www.jeveuxaider.gouv.fr



Participer près de chez vous aux actions de sensibilisation de la journée nationale de la résilience !

www.je-suis-resilient.fr

www.sauvegarde-citoyenne.fr

GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE

CONSIGNES DE SECURITE :

AVANT

Informez-vous en mairie ou en préfecture

Informez-vous sur les gestes essentiels

Obtuez les entrées d'eau (portes, soupiraux, événets...)

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants

Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

PENDANT

Tenez-vous informé de la montée des eaux

N'utilisez pas d'ascenseur

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments. Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio.

APRES

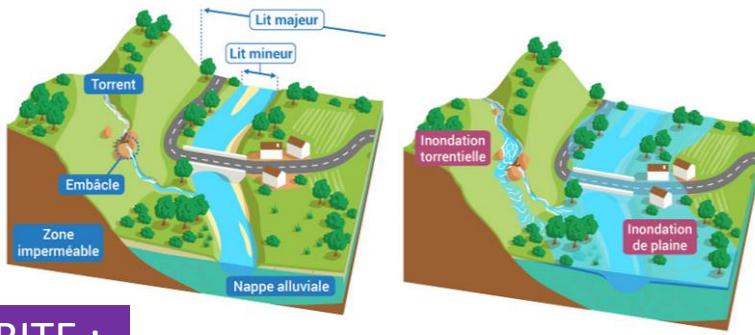
Aérez et désinfectez les pièces de votre domicile

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche

Chauffez votre domicile dès que possible

Assurez vous en mairie que l'eau est potable

En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.



Risques Inondations

Une inondation est la submersion d'une zone, généralement due à des pluies intenses ou exceptionnelles. Elle peut se manifester par :

- **Ruisseaulement** sur pentes ou vallées sèches
- **Débordement de cours d'eau** (inondation de plaine)
- **Remontée de nappe phréatique**
- **Stagnation des eaux pluviales**
- **Accumulation en points bas** et débordement des réseaux d'assainissement
- **Submersion marine** lors de tempêtes littorales.



DICRIM

Dossier d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

GRAINVILLE-LA-
TEINTURIERE



Risques Tempêtes et Orages

Les **tempêtes** sont généralement annoncées par les services météo, mais les **orages** surviennent souvent sans préavis.

- **Vents violents** : ils peuvent déraciner des arbres, entraînant des chutes sur habitations ou véhicules.
- **Pluies intenses** : elles provoquent des **ruissellements importants** et parfois des **coulées de boue**, augmentant les risques pour les zones en pente ou mal drainées.

CONSIGNES DE SECURITE :

AVANT

Suivez autant que possible, la météo sur votre territoire

Rentrez les objets susceptibles d'être emportés

Maintenez les équipements et parties sensibles de votre logement (cheminées, hangars, abris en tôle, etc.) en bon état pour éviter leur chute ou leur envol.

PENDANT

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets

Débranchez appareils électriques et antennes de télévision

Ne vous abritez pas sous les arbres

Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques

N'intervenez pas sur les toits

Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

APRES

Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol

En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur, dans les plus brefs délais.

Important : Conservez
soigneusement ce document



DICRIM

Dossier d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE

CONSIGNES DE SECURITE :

AVANT

Renseignez-vous sur les consignes de sauvegarde et les messages météo
Protégez vos installations contre le gel

Faites vérifier vos chaudières et chauffages avant les périodes hivernales

Disposez de quelques produits alimentaires et de bouteilles d'eau (pour prévenir d'éventuelles coupures).

PENDANT

Evitez l'exposition prolongée et les efforts

Veillez à porter un habillement chaud

Renseignez-vous sur les conditions de circulation et équipements obligatoires pour votre véhicule

Respectez le barriérage mis en place

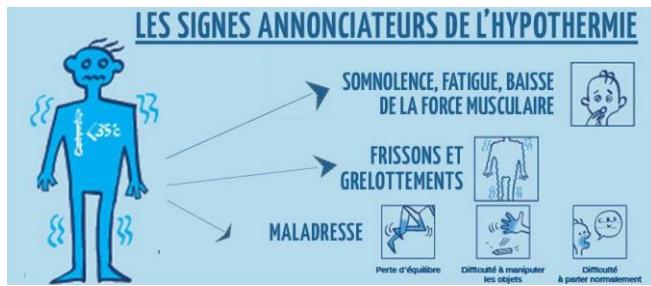
Evitez d'emprunter la voirie à forte pente

Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

APRES

En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur, dans les plus brefs délais.

Important : Conservez
soigneusement ce document



Risques Intempéries Hivernales

Les phénomènes hivernaux paraissent souvent anodins, mais cachent de nombreux dangers :

- **Routes piégeuses** : verglas, neige et visibilité réduite entraînent des accidents, mobilisant les secours et les exposant à des risques supplémentaires.
- **Hypothermie** : en cas d'immobilisation ou d'exposition prolongée, la température corporelle chute rapidement, mettant les personnes en danger.

SE PRÉPARER AUX DIFFICULTÉS DE CIRCULATION

- ▶ Préparer son véhicule : pneus hiver, lave-glace antigel, raclette
- ▶ S'équiper : vêtements confortables et chaussures adaptées à la conduite
- ▶ Se renseigner : sur les conditions météo à venir.
La situation évolue très vite

ADAPTER SA CONDUITE

- ▶ Réduire sa vitesse et augmenter les distances de sécurité
- ▶ Anticiper, freiner le moins brutalement possible, éviter les coups de volant brutaux

RESPECTER LES RÈGLES ET LES CONSIGNES

- ▶ Ne jamais doubler les engins de déneigement ou de salage
- ▶ Ne jamais s'engager sur un itinéraire déconseillé ou pire, interdit

SI VOUS N'ETES PAS À MINIMA ÉQUIPÉS DE PNEUS HIVER, LE MIEUX EST ENCORE DE LAISSER VOTRE VOITURE AU GARAGE !

DICRIM

Dossier d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

GRAINVILLE-LA-
TEINTURIERE



Risques Canicules et Fortes Chaleurs



Les phénomènes climatiques extrêmes, comme la **canicule** ou les **fortes chaleurs**, peuvent être mortels. Faites-vous recenser pour permettre un suivi en cas d'alerte. Une canicule correspond à une période d'au moins trois jours consécutifs durant laquelle la température reste supérieure à 25 °C, de jour comme de nuit. Ces conditions entraînent des risques importants pour la santé : déshydratation, coup de chaleur, aggravation des maladies chroniques.

CONSIGNES DE SECURITE :

AVANT

Renseignez-vous sur les consignes de sauvegarde et les messages météo
Si vous êtes une personne fragile et ou vulnérable, faites vous recenser auprès de la commune
Adaptez votre logement aux fortes chaleurs.

PENDANT

Evitez l'exposition prolongée et les efforts
Si vous sortez à l'extérieur, restez à l'ombre, portez un chapeau
N'ouvrez pas les fenêtres de votre logement pendant la journée afin d'éviter les entrées d'air chaud
Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour et hydratez vous en continu en buvant par petites quantités.

APRES

En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur, dans les plus brefs délais.



DICRIM

Dossier d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE

CONSIGNES DE SECURITE :

AVANT

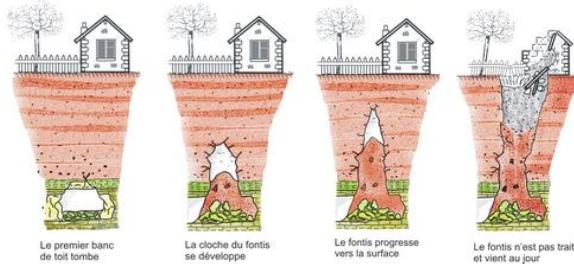
Informez-vous en mairie des zones concernées et des risques encourus
Si vous vous situez dans une zone risque, ou à proximité, surveillez les affaissements.

PENDANT

Coupez l'électricité et le gaz
Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés
Eloignez-vous de la zone
N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
Appelez les services de secours.

APRES

Ne rentrez chez vous que si les autorités vous en donnent l'autorisation
N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage
En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur, dans les plus brefs délais.



Risques Cavités

Les cavités apparaissent de manière imprévisible, mais certains signes peuvent alerter.

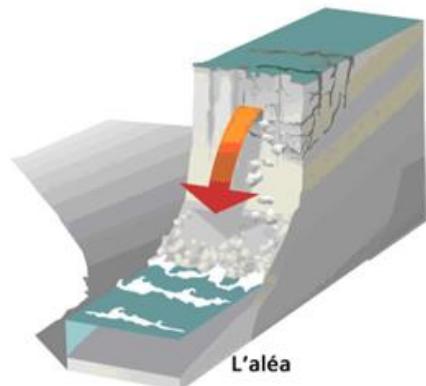
- **Tassements et affaissements** : sols compressibles se tassant sous des charges (bâtiments) ou par dissolution de calcaires / anciennes extractions.
Vitesse : phénomènes millimétriques par an.
- **Effondrements** : se produisent brutalement, formant une cavité circulaire en « entonnoir » aux bords instables. Le trou peut s'agrandir après coup.
Vitesse : phénomènes métriques à décamétriques par jour.



DICRIM

Dossier d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

GRAINVILLE-LA- TEINTURIERE



Risques Mouvements de Terrain

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels affectant le sol ou le sous-sol, d'intensité variable. Ils sont souvent localisés et difficiles à prévoir, d'où l'importance de la vigilance dans les zones à risque :

- **Tassements et affaissements** : certains sols se compriment sous des charges (bâtiments, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage). *Vitesse : quelques millimètres par an.*
- **Glissements de terrain** : surviennent généralement après de fortes pluies ou orages. *Vitesse : jusqu'à plusieurs centaines de mètres par jour.*
- **Chutes de pierres ou blocs** : phénomènes rapides, mobilisant des roches de tailles variées depuis des pentes abruptes vers une zone de dépôt.

AVANT

Informez-vous en mairie ou à la préfecture des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

Eloignez vous au plus vite
Ne revenez pas sur vos pas
Ne pénètrez pas dans un bâtiment endommagé
Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide en vous tenant éloigné des fenêtres
En plein air, en haut ou au pied d'une falaise, éloignez vous rapidement de la zone de chute et surveiller le rebond potentiel des blocs.

APRES

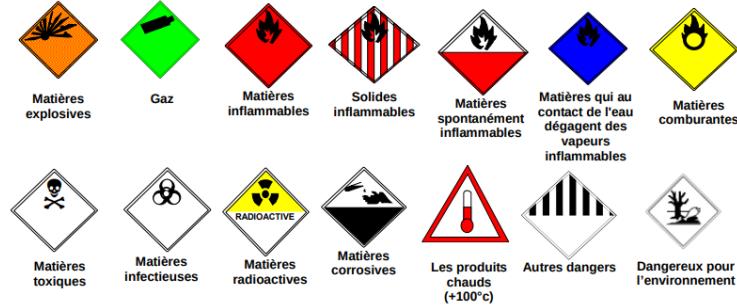
Informez les autorités compétentes et mettez vous à leur disposition
Coupez les réseaux eau, gaz et électricité
N'empruntez jamais un accès interdit et sous la zone d'effondrement.
En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur, dans les plus brefs délais.



DICRIM

Dossier d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE



Risques Transport de Matières Dangereuses

Transport de matières dangereuses : quels risques ?
Ces matières circulent par différents modes : **route, rail, mer, ou conduites souterraines**. Les conséquences potentielles sont graves :

- **Explosion**
- **Incendie**
- **Émanations toxiques et mortelles** (ex. chlore, ammoniac)
- **Pollution des eaux et atteinte aux milieux naturels**
- **Risques bactériologiques**
- **Produits corrosifs dangereux au contact de la peau** (ex. acides).



AVANT

Informez-vous en mairie ou à la préfecture des risques encourus et de la codification inscrite sur les transports concernés
Apprenez à reconnaître les logos précisant les risques.

PENDANT

Eloignez vous au plus vite de la zone d'accident et rejoignez au plus vite le bâtiment le plus proche
fermez toutes les entrées ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation
Eloignez vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni d'étincelles
N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui sait gérer la prise en charge des enfants
Ne téléphonez pas et lavez vous en cas d'irritation, et si possible, changez de vêtements
Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

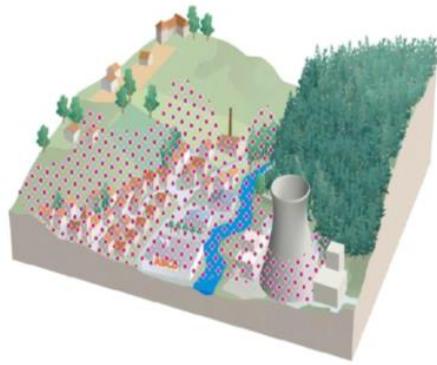
APRES

Prenez une douche
Mettez vous à disposition des autorités compétences, pour les pollutions maritimes notamment
En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur, dans les plus brefs délais.

DICRIM

Dossier d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

GRAINVILLE-LA- TEINTURIERE



Risques Nucléaires

Un accident nucléaire peut entraîner :

- **Rejets radioactifs** dans l'air, l'eau ou le sol
- **Contamination** des populations et de l'environnement
- **Exposition aux radiations** (effets immédiats et à long terme)

Les autorités assurent la surveillance des sites, mettent en œuvre les plans d'urgence (évacuation, confinement, distribution d'iode) et informent les habitants.

CONSIGNES DE SECURITE :

AVANT

Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri
Assurez-vous de disposer de comprimés d'iode ou contactez la mairie.

PENDANT

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation
Ecoutez les consignes de sécurité diffusées par les pouvoirs publics via la radio (ICI NORMANDIE)
N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants
Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRES

Respectez les consignes données par les autorités via les médias (radio ICI NORMANDIE)
En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur, dans les plus brefs délais.



GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE

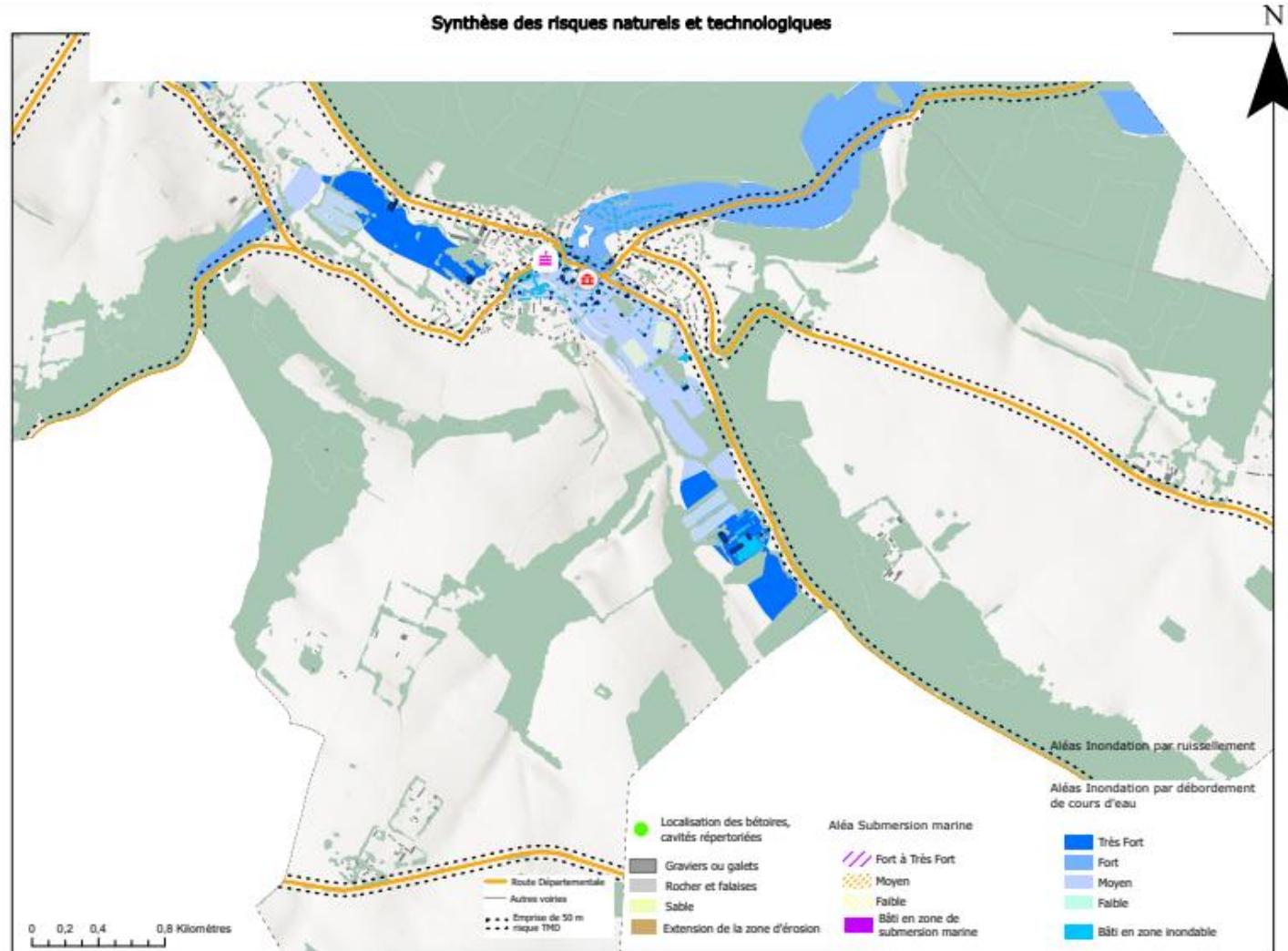
SE LOCALISER

A réception de ce document, localisez votre logement, et identifiez les risques auxquels vous êtes spécifiquement exposé.

En cas de danger ou d'alerte

1. Abritez-vous
2. Ecoutez la radio (ICI NORMANDIE)
3. Respectez les consignes > n'allez pas chercher vos enfants à l'école

Cartographie communale



DICRIM

Dossier d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE

Sapeurs-pompiers
18 ou 112

SAMU
15

Police secours
17

Important : Conservez
soigneusement ce document

Tableaux des contacts

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

Entité	Téléphone	Site Internet
Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC)	02.32.76.50.00	www.seine-maritime.gouv.fr (rubrique sécurité civile)
Ministère de la transition écologique		www.georisques.gouv.fr
Académie de Normandie	02.32.08.90.00	www.ac-normandie.fr

RISQUES NATURELS

Entité	Téléphone	Site Internet
Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)	02.35.58.53.27	www.seine-maritime.gouv.fr (rubrique mer et littoral)
Informations sur les crues, mouvements de terrains et cavités souterraines		www.vigicrues.gouv.fr www.georisques.gouv.fr
Météo France	05.67.22.95.00	www.meteofrance.com (ou le site de tout autre opérateur de météorologie)

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

Entité	Téléphone	Site Internet
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	02.35.58.53.27	www.normandie.developpement-durable.gouv.fr www.spinfos.fr
Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN)		www.asn.fr